

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Le-mot-du-President.html>

Le mot du Président

- Tout sur l'AJM - La vie de l'AJM - Les PV de l'AG -

Date de mise en ligne : samedi 20 octobre 2007

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

En tant que président, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette première assemblée générale de l'association des jeunes magistrats.

Cette première assemblée générale est un moment important pour l'AJM. Après tout juste 4 mois d'existence, nous rencontrons enfin les adhérents de l'association et les personnes qui en ont manifesté un intérêt. Nous vous remercions tous sincèrement de votre présence sachant que certains d'entre vous sont venus de l'autre bout de la France.

L'AJM est le fruit de rencontres et de discussions et je tiens à remercier tout particulièrement en cette première assemblée générale Karine ANCELY, Caroline AZAR, Emilie BRUGUIERE, Alexandra GRILL, et, bien sûr Vanessa LEPEU sans qui rien n'aurait été possible.

L'AJM est créée depuis le 24 juin 2007 et je remercie la trentaine de membres fondateurs d'avoir participé aux discussions concernant ses statuts. Elle est déclarée à la préfecture de police de paris depuis le 24 août 2007 et publiée au journal officiel du 8 septembre 2007. Elle n'est liée à aucun parti politique ni syndicat.

Elle compte avant cette assemblée générale 41 membres. Son conseil d'administration est élu pour une durée d'un an et comprend 12 membres dont 8 forment le bureau. Le conseil d'administration est composé de Mickaël HUMBERT, Julien DE LA CHAPELLE, Candice DAGHESTANI, Alexandra GRILL, Vanessa LEPEU, notre porte parole, Luc BRIAND, notre secrétaire, Pauline SZSURKOWSKI, notre trésorière, Aurélie POIRIER animatrice du pôle accompagnement du jeune magistrat, Marie-Pierre COQUEL animatrice du pôle formation, Emilie BRUGUIERE, animatrice du pôle pratiques quotidiennes et réforme de la justice et Caroline AZAR, animatrice du pôle communication et instruction civique. Chaque animateur de pôle présentera dans quelques instants son pôle, son organisation et ses projets.

L'association comporte par ailleurs des référents fonctionnels, et régionaux qui ont vocation à représenter l'association à l'échelle locale. Dans un premier temps limité à 7 grandes régions métropolitaines, nous espérons bientôt avoir un référent régional dans chaque cour d'appel. Ils doivent faire le lien avec la structure nationale de l'AJM, mener des actions locales, et notamment permettre aux nouveaux magistrats d'exprimer leurs doutes ou questionnements à des magistrats qui ne sont pas de leur tribunal et donc de le faire plus librement. Je remercie Edouard THEROLLE délégué de la région OUEST d'avoir pu être présent aujourd'hui malgré la grève.

Plusieurs constats nous ont conduit à la création de l'Association des Jeunes Magistrats :

D'abord, nous avons constaté la crise de confiance que connaît l'institution judiciaire. Nous pensons qu'elle est aussi due, même si ce n'est pas la seule raison, à l'absence de connaissance par le citoyen du système judiciaire. Nous pensons qu'il appartient aussi au magistrat d'expliquer le fonctionnement de l'institution et que ce travail mené avec les différents partenaires de la justice au quotidien doit permettre au citoyen de comprendre mieux sa justice. Or chaque magistrat a des pratiques différentes sur cette communication, chacun menant des actions dans son coin, sans forcément savoir ce qui existe ailleurs. Nous voulons, notamment avec tous les partenaires de la justice, réfléchir aux moyens de l'expliquer et mener des actions communes au niveau national et local pour permettre au citoyen de la connaître mieux et dès lors de mieux décider les réforme de sa justice.

Le second constat c'est que les "jeunes magistrats" existent dans l'opinion publique et dans les médias depuis plusieurs années et de manière plus insistante depuis l'affaire dite d'Outreau, sans qu'aucune structure n'existe concrètement dans la magistrature. On parle de nous, malgré nous, et dans tous les sens pour remettre en cause notre formation et notre capacité à exercer la justice au quotidien, sans que jamais on s'exprime sur notre formation,

Le mot du Président

nos doutes, et nos pratiques. Cette identification des jeunes magistrats dans l'opinion publique nous a conduit à nous remettre en cause et à nous interroger sur notre passage d'auditeur de justice à magistrat, notre place de magistrat dans la société, notre formation et nos pratiques quotidiennes. Nous voulons être une force de réflexion, de proposition et de critique afin de participer à l'amélioration de la qualité de notre Justice. Nous souhaitons réfléchir sur nos pratiques individuelles et quotidiennes et apporter une autre vision problématisée des réformes sur la justice.

Fort de ces constats, nous nous sommes interrogés sur la nécessité de créer une nouvelle structure au sein de l'institution ainsi que sur son nom.

Le fait de se regrouper nous est très vite apparu comme une nécessité. Tout seul nous sommes dans l'incapacité de suivre les débats en cours, de nous informer sur les pratiques existantes dans d'autres tribunaux, de continuer à se tenir au courant de ce qui se passe à l'ENM, de réfléchir à la Justice et la place du magistrat dans la société, tout en assumant nos tâches quotidiennes, particulièrement lourdes lorsque nous débutons. C'est donc en regroupant notre réflexion et notre parole, dans le respect de notre devoir de réserve, que nous serons efficaces.

Bien sûr il existe des associations fonctionnelles, mais elles n'englobent pas l'ensemble de la magistrature. Il existe aussi des syndicats mais ils portent plus ou moins une couleur politique et ont notamment pour objectif de défendre des intérêts individuels. Sans dénier à chacun de ces organes sa place et son rôle, bien au contraire, nous nous voulons différent par notre transversalité et notre apolitisme. Nous cherchons à agir directement à la base et dans notre quotidien professionnel sans attendre que les changements arrivent par le haut. Nous considérons que la qualité de la justice, son indépendance et sa transparence, passent avant tout par tous ceux qui font la justice au quotidien, et que les magistrats doivent d'ores et déjà engager des changements profonds dans leur pratiques quotidiennes sans attendre des solutions miracles. Fort de notre regard neuf sur l'institution et notre fonction, de notre dynamisme et notre refus de l'immobilisme nous voulons être pragmatiques, axés sur les pratiques quotidiennes des magistrats et sur les problématiques posées lors des débats sur les réformes de la justice, et nous voulons mener des actions et réflexions avec tous les partenaires de la justice quotidienne afin d'améliorer les procédures et la justice.

Les jeunes magistrats n'avaient pas encore de lieu d'échanges et de débats. Ils existaient sur le plan médiatique sans exister concrètement. Bien sûr il n'était pas question pour nous de rejeter les "vieux" magistrats. Nous avons beaucoup discuté quant au nom de l'association. Nous savons qu'il s'agit d'une importante difficulté vis à vis de nos collègues et que nous risquons d'être considéré comme une nouvelle association des anciens élèves de l'ENM. Nous savons que nous devons dans un premier temps expliquer et justifier le nom de notre association. Mais nous assumons pleinement ce choix car il assure une totale lisibilité vis à vis du public à qui nous nous adressons : le citoyen. Notre nom nous permet d'être un interlocuteur immédiatement identifiable pour tous et dès lors plus efficace dans notre action. Bien sûr nous n'entendons pas limiter l'adhésion de l'AJM aux seuls auditeurs en préaffectation et aux magistrats qui entrent en fonction. Peu importe l'âge et l'ancienneté dans la magistrature, l'AJM est ouverte à tout magistrat qui souhaite s'investir et qui partage un même état d'esprit. Se retrouvent ainsi dans cette association tous magistrats soucieux d'une justice de qualité, à l'écoute du justiciable, tous magistrats dynamiques pour chercher toujours à s'améliorer et affronter les grands débats et questionnements de notre société actuelle, au-delà des particularismes de chaque fonction et des clivages politiques.

Le projet de l'Association des Jeunes Magistrats est très ambitieux. Nous voulons travailler sur le long terme et dès à présent initier des projets concrets. Nous y travaillons avec le bureau et le conseil d'administration depuis sa création et je suis heureux de pouvoir dès aujourd'hui y travailler avec vous. Je suis persuadé que nous pouvons mener ce projet à bien et je souhaite à notre association d'être, au quotidien, un interlocuteur du magistrat, de ses partenaires, et du citoyen afin d'assurer une justice de qualité.